



DECLARATION COMMUNE

Les organisations syndicales de salariés CGT – CFE/CGC – CFTC s'inquiètent du climat dans lequel se sont tenues les deux dernières séances de la Commission Mixte Paritaire.

Elles tiennent à réaffirmer leur volonté de poursuivre les négociations sur les bases de l'amélioration de la CCNT du 15/03/1966 et en conséquence, de mener à terme le dossier classifications et rémunérations, dans les meilleurs délais.

Pour ce faire, il apparaît nécessaire d'établir, d'ores et déjà, un calendrier au-delà du 13 juillet 2010.

Fait à Paris,

Le 29 juin 2010.